EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 28 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents:

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM D'ORAZIO, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	Mme PASQUALAGGI
M. CASASOPRANA	à	M. CERVETTI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. Le MAIRE
Mme RISTERUCCI	à	M. GABRIELLI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. TOMI
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
M.MARCANGELI	à	M. LAUDATO

Etaient absents:

MM BASTELICA, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45 Nombre de membres en exercice : 45 Nombre de membres présents : 29 Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juin 2010 Délibération N°2010 / 156

Tarification pour visiter, lors des ouvertures en nocturne durant l'été, l'exposition temporaire en rez de cour du Palais Fesch-Musée des Beaux Arts.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Durant la saison estivale le Palais Fesch – Musée des Beaux-Arts souhaite s'associer aux évènements culturels de l'été en proposant l'ouverture des expositions temporaires et de la cour nouvellement aménagée tous les vendredis de 17 H jusqu'à 20H30. De nouveaux tarifs doivent en conséquence être mis en place puisque l'accès aux autres salles ne sera pas autorisé.

Tarifs proposés :

Plein tarif: 4 € / Tarif réduit: 3 € / Tarif abonnement: 2,5 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL:

D'approuver la proposition tarifaire pour visiter, lors des ouvertures nocturnes (de 17 H à 20H30) durant la période estivale, l'exposition temporaire en rez de cour du Palais Fesch - Musée des Beaux Arts ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes, **Vu** la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 25 Juin 2010 ;

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

la tarification pour visiter, lors des ouvertures nocturnes (de 17 H à 20H30) durant la période estivale, l'exposition temporaire en rez de cour du Palais Fesch - Musée des Beaux Arts, détaillée ci-dessous :

Plein tarif : 4 € / Tarif réduit : 3 € / Tarif abonnement : 2,5 €

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an q (suivent les signatures)	ue dessus.
La présente délibération fera l'objet d'une publication commune et d'un affichage en Mairie.	n au recueil des actes administratifs de la
A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de	e cette tarification.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.